

Question 1 :

A partir de quel moment définit-on la notion de plage ?

Faut-il mettre en place une baignade aménagée sur des secteurs de baignade diffuse et à forte fréquentation ?

Question 2 :

Comment faire le lien entre les différents programmes de surveillance des eaux de baignade ?

(DCE, baignade...)

En cas de pollution, qui prend la décision finale?

Question 3 :

Quel type de formation et d'information
mettre
en place et comment ?

Question 4 :

Comment réaliser la surveillance sanitaire d'une zone de baignade sachant que le temps de séjour des baigneurs est souvent inférieur au temps de d'apparition des symptômes ?